



Contestation d un diagnostic

Par **laetitia13**, le **04/12/2009** à **14:47**

Bonjour,je m apelle Laetitia j a ete suivie par un medecin pendant 4 ans -d ailleurs je n aime pas du tout ce medecin -il m a ordonnncer des traitements medicaux lourd a supporter et a effet secondaires dangereux -rnmon pere m a fait signer un papier il y a 8 ans comme quoi je n etait pas dans mon etat normal et que je ne reprendrai pas mes etudes - apres j ai vu un psychiatre qui m a fait peur -ce mdecin est trs bizarre et j aimerai savoir si j ai le droit d en consulte un autre qui pourrai contester le premier diagnostic -

Par **Allex**, le **01/01/2010** à **20:22**

Bonjour,rnrnSi vous n'êtes pas satisfaite de ce médecin, rien ne vous empêche -bien au contraire- de consulter un autre spécialiste. C'est ce qu'on appelle le libre choix du patient de choisir son médecin. Il faut avoir plusieurs avis pour pouvoir faire le bon choix !rnrnAllex